



Printemps-Été 2010

La voie partagée

Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie

MOT DE LA DIRECTRICE DE L'OUEST-DE-LA-MONTÉRÉGIE

Voilà une autre saison de travaux qui s'amorce et 956,5 millions de dollars sont investis pour la région de la Montérégie en 2010-2011. Cet investissement majeur permettra de poursuivre le redressement de l'état du réseau routier et ce, sur différents axes d'intervention : chaussées, structures, amélioration et développement du réseau routier.

Cet investissement majeur est également synonyme de nombreux chantiers en Montérégie. La collaboration et la patience des usagers de la route seront donc souhaitables. Cette année encore, le Ministère fera tout en son possible pour minimiser les répercussions sur la circulation. Pour faciliter et mieux planifier vos déplacements, je vous rappelle que Québec 511 est là pour vous. Il suffit d'un simple clic ou d'un court appel téléphonique pour connaître les entraves sur votre trajet.

Je vous souhaite donc une merveilleuse saison. Au plaisir!

La directrice,

Joceline Béland

Ministère des Transports du Québec
Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie

LA PROGRAMMATION : un travail de priorisation des besoins qui se fait sentir plusieurs mois à l'avance

La planification des travaux qui se dérouleront en 2010-2011 a été réalisée dès l'automne 2009. Pour ce faire, tous les besoins sur le territoire de l'ouest de la Montérégie ont été analysés et classés par priorité. Les projets municipaux impliquant une participation du Ministère ont également été considérés. C'est d'ailleurs pourquoi la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie demande aux municipalités de lui confirmer, au plus tard au mois d'août, les projets prévus pour l'année suivante qui nécessiteront un protocole d'entente entre le Ministère et la municipalité, compte tenu des travaux devant être réalisés sur le réseau du Ministère ou de la participation financière demandée.

Cette méthode de travail explique d'ailleurs pourquoi la direction territoriale ne peut confirmer l'échéancier de réalisation de ses projets à long terme, la priorisation des besoins étant réalisée annuellement. La confirmation de la programmation du ministère des Transports est généralement faite en début d'année par la ministre. Les élus de la région sont ensuite en mesure d'annoncer les projets prévus dans leur circonscription respective.

L'exercice de priorisation réalisé par le Ministère permet une saine gestion des fonds publics et une planification efficace de ses interventions sur son réseau.

BACS À FLEURS SUR LES STRUCTURES DU MINISTÈRE : petit rappel!

En février dernier, la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie a transmis, à titre informatif, une lettre aux municipalités de son territoire afin de les mettre au fait de sa position concernant l'installation de bacs à fleurs sur les structures.

Rappelons que les bacs à fleurs ne sont pas autorisés sur les structures telles que les ponts et viaducs, ainsi que les routes et autoroutes qui sont sous la responsabilité du ministère des Transports. Les structures situées sur le réseau municipal, et dont le Ministère a repris la gestion en janvier 2008, sont donc également visées par cette directive. Ce type d'équipement peut causer des dommages en cas d'impact contre un garde-corps, qui agit comme dispositif de retenue.

Le Ministère vous remercie de votre collaboration habituelle!

LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET LA PRESSE DE COMMUNIQUER!

La Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie a l'habitude de transmettre un communiqué de presse dès qu'une information d'importance mérite d'être annoncée à ses partenaires. Qu'il s'agisse d'un investissement, d'une innovation, du démarrage d'un chantier majeur, d'une modification de limite de charge sur une structure de la DOM, d'un changement de limite de vitesse sur le réseau ou des entraves à la circulation, l'équipe des communications s'empresse, dans la mesure du possible, de rédiger la nouvelle sous forme de communiqué de presse, dans les meilleurs délais. Celui-ci est ensuite envoyé par courriel à un réseau ciblé par la direction, dont les municipalités, les élus, les services d'urgence, les organismes de transport en commun et les médias locaux. Cependant, les délais font parfois en sorte que l'information n'est pas transmise à temps à la population concernée. Le Ministère compte donc sur votre collaboration pour afficher ces communiqués de presse dès leur réception, soit sur votre site Web, votre intranet, votre babillard, etc.

Si vous souhaitez ajouter une adresse courriel aux groupes d'envoi de la direction, n'hésitez pas à communiquer avec nous!



Projets de compensation environnementale :

la Direction de l'Ouest-de-la- Montérégie est ouverte à vos idées

Lorsque le ministère des Transports a un projet d'infrastructure routière qui a un impact sur le milieu naturel, celui-ci se doit de répondre aux exigences des lois environnementales, qui émanent du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère des Pêches et Océans, ou du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Ces institutions gouvernementales demandent généralement au ministère des Transports de proposer un projet de compensation environnementale, qui compensera l'environnement touché.

Les projets de compensation environnementale se définissent par la réalisation d'un aménagement qui modifie la configuration et certains paramètres biologiques afin de créer des habitats pour des espèces visées, végétales ou animales.

La Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie a en banque des sites potentiels pour les quelques cas de projets qui nécessitent de telles mesures compensatoires, mais demeure toujours ouverte aux suggestions des municipalités pour répertorier d'autres milieux propices à accueillir un tel projet de compensation environnementale.

N'hésitez pas à soumettre vos idées auprès de la direction.

Bandes rugueuses

Les bandes rugueuses sur les accotements des autoroutes ont fait leurs preuves relativement au comportement des automobilistes. Les vibrations et le bruit générés par leur relief discontinu ont pour effet d'alerter les conducteurs inattentifs d'une sortie de route probable. Les bandes rugueuses peuvent réduire jusqu'à 20 % le nombre

d'accidents liés à un véhicule qui quitte la route¹. D'ailleurs, de plus en plus d'autoroutes sont dotées de ces dispositifs sur les accotements de droite et même, depuis peu, sur les accotements de gauche.

Dans le cadre des investissements routiers 2010-2011, la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie a alloué près de 200 000 \$ pour

l'installation de bandes rugueuses le long de quelques autoroutes de son réseau. En effet, le Ministère prévoit poursuivre sa lancée du côté de l'autoroute 10 ouest et entreprendre l'aménagement sur l'autoroute 20, de Rivière-Beaudette à l'autoroute 540. Rappelons qu'en 2009 le Ministère était principalement intervenu sur l'autoroute 10 ouest.

¹<http://www.tc.gc.ca/fra/securiteroutiere/routessecuritaires-recherche-demures-deprevention-enrouteverslasecurite-lecotegauchedelacarte-menu-1025.htm>

Nos infrastructures, c'est 100 000 emplois

Les investissements du gouvernement québécois dans les infrastructures engendrent de fortes retombées économiques et entraînent la création de plus de 100 000 emplois. À long terme, ces investissements permettent d'avoir, dans une perspective de développement durable, des écoles plus accueillantes, des hôpitaux plus performants et, bien évidemment, des infrastructures routières en meilleur état.

À titre d'exemple, en Montérégie, le parachèvement de l'autoroute 30 crée près de 450 emplois par année.

Pour plus d'information, consultez le site Web sur les travaux d'infrastructures du gouvernement du Québec :

www.infrastructures.gouv.qc.ca.

L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER À DES FINS DE SÉCURITÉ :

un contexte particulier en Montérégie

Les aménagements paysagers sur les routes du Ministère n'ont pas que des fonctions visuelles, mais influent également sur le contrôle des vents et des accumulations de neige.

Le territoire de la Montérégie présente des caractéristiques particulières. En effet, seulement 25 % de la superficie consiste en un couvert forestier, alors que le pourcentage restant représente les plaines associées à l'agriculture. Les vents dominants de l'ouest et du sud-ouest, de même que le climat hivernal connu au Québec, apportent donc quelques problématiques durant cette saison froide, c'est-à-dire la chaussée glacée et la diminution de la visibilité. Les aménagements paysagers à fonction de brise-vent permettent, entre autres, d'améliorer la sécurité routière, de diminuer les coûts d'entretien des routes et de mettre en valeur le paysage autoroutier.

Le choix des végétaux utilisés dans le cadre de tels projets autoroutiers repose principalement sur le climat de la région ciblée. Des graminées à la phragmite, en passant par les conifères, tous les choix sont étudiés. Les aménagements paysagers conçus dans cette optique sont réalisés essentiellement dans les emprises du Ministère. Les zones à risque sont généralement ciblées par les centres de services du Ministère, ou en collaboration avec les municipalités concernées. L'autoroute 35, où le Ministère est intervenu, en est un bon exemple.

C'est ainsi dire que le Ministère fait d'une pierre deux coups en réalisant ces aménagements paysagers !

**Vous pensez à un sujet sur le transport en Montérégie-Ouest
qu'il serait pertinent de couvrir dans ce bulletin ?**

Transmettez-nous vos idées en nous écrivant à notre adresse courriel.



La voie partagée
lavoiepartagee@mtq.gouv.qc.ca

180, boul. d'Anjou, bureau 200
Châteauguay (Québec) J6K 1C4

Téléphone : **450 698-3400**

Sans frais : **1 866 817-9848**

Télécopieur : 450 698-3452

Coordination : Claudia Goulet

Rédaction : Claudia Goulet et Julie Morin

Révision linguistique : Isabelle Turgeon

Production : Agence DoubleXpresso

Ce bulletin est imprimé sur du papier
recyclé 100 % postconsommation :



100%